

SPANC SUD VENDEE LITTORAL

DEMANDE DE CONTROLE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément à l'article du code de la construction et de l'habitation, dans le cadre d'une vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, le dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur doit être annexé à la promesse de vente ou, à défaut à l'acte authentique de vente.

Ce dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, pour les immeubles disposant d'une installation d'assainissement non collectif, le document établi à l'issue du contrôle effectué dans les conditions prévues au II de l'article L1331-1 du code de la santé publique, daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente.

Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou que l'installation a été modifié suite à notre dernier passage celui-ci devra être réalisé :

L'article L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit : « *en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.* »

Je soussigné(e) (le demandeur) : _____

En tant que (entourer la situation actuelle) :

Agence Immobilière - Notaire – Propriétaire – Usufruitier

Demeurant à :

Noms/Prénoms :
Adresse :
.....
Code postale : Ville :
Téléphone : Email :

Souhaite obtenir (cocher la case correspondante) , **Un rendez vous**, pour la réalisation d'un contrôle de vente de l'installation d'assainissement non collectif de l'immeuble*

Nom du propriétaire du bien : _____.

Situé à : ref cadastre : _____.

N° : _____ Rue & Village : _____.

Commune : _____ Code postal : _____.

Personne à contacter pour le rendez vous : _____ Numéro de téléphone : _____.

Nom/Prénom /Adresse de facturation

si différentes de celle-ci-dessous :

Noms/Prénoms :
Adresse :
.....
Code postale : Ville :

Rapport à envoyer à (Nom/Prénom/Adresse)

si différentes de celle-ci-dessous :

Noms/Prénoms :
Adresse :
.....
Code postale : Ville :

Tout document en rapport avec l'assainissement non collectif devra être fourni lors du contrôle (plan, certificats, facture...)

Fait à :

Signature :

Le :

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

107 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 85400 Luçon - Tél : 02 51 97 64 64 - Fax : 02 51 97 68 64